

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 38679
Numéro SIREN : 908 200 165
Nom ou dénomination : 54ACLICHY

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2022 sous le numéro de dépôt 76878

54ACLICHY

Société par actions simplifiée au capital de 120.000 euros
Siège social : 59 rue de Châteaudun – 75009 Paris
908 200 165 R.C.S. Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 13 JUIN 2022**

Début d'extrait

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice écoulé

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Président, d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 101.310 € comme suit :

Perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit..... 101.310 €

- Au compte « Report à nouveau » (101.310) €

Ce qui a pour effet de porter le compte « Report à nouveau » à un solde débiteur de 101.310 €.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Constatation de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et décision à prendre à cet égard en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuvés aux termes de la première résolution et desquels il résulte que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...
Fin d'extrait

Extrait certifié conforme à l'original par le Président
PICTURE Asset Management
représentée par M4GE
elle-même représentée par Madame Anne-Elisabeth Génot

54ACLICHY

Société par actions simplifiée au capital de 120.000 euros

Siège social : 59 rue de Châteaudun – 75009 Paris

908 200 165 R.C.S. Paris

(la "Société")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 24 MAI 2022

Les soussignées :

- **NAXICAP VALEUR**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 5-7 rue de Montessuy – 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 891 870 180, représentée par son président, la société BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT (378 537 690 RCS Paris), elle-même représentée par Monsieur Eric AVEILLAN,
- **PICTURE PARTICIPATIONS IV**, société par actions simplifiée au capital de 1.002 euros, dont le siège social est situé 7, rue Adolphe Guyot – 92270 Bois-Colombes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 907 642 318, représentée par son président, la société M4GE (883 162 463 RCS Nanterre), elle-même représentée par Madame Anne-Elisabeth GENOT,
- **STONECO HOLD A**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 63 avenue d'Iéna – 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 889 179 214, représentée par son président, la société STONECO INVEST (884 629 791 RCS Paris), elle-même représentée par son président, la société HWA (522 913 698 RCS Paris), elle-même représentée par son président, Monsieur William AYACHE,

seules associées (les "**Associés**") de la Société,

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les statuts actuels de la Société,
- le projet de texte des décisions soumises aux Associés,

ont pris, conformément à l'article 14.4 (c) des statuts de la Société permettant la prise des décisions collectives par consentement unanime des associés exprimé dans un acte sous signature privée, les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Renonciation aux délais légaux et statutaires de remise et de dépôt des documents d'information et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable ;
- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

*Renonciation aux délais légaux et statutaires de remise et de dépôt
des documents d'information et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable*

Les Associés,

renoncent purement et simplement aux délais légaux et statutaires de remise et de dépôt des documents d'information susvisés et aux délais légaux et statutaires de convocation préalable avant la prise de décisions tels que prévus aux statuts de la Société et par la loi,

reconnaissent avoir reçu toutes les informations nécessaires afin d'adopter les décisions ci-dessous et **renoncent** sans réserve à tout droit, contestations, recours quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant les modalités de convocation et de mise à disposition et de dépôt des documents d'information dans le cadre de l'adoption des décisions ci-dessous.

Cette décision est adoptée par les Associés.

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire de la Société

Les Associés,

décident de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société :

- la société **ERNST & YOUNG AUDIT**, société par actions simplifiée à capital variable minimum de 1.200.000 euros, dont le siège social est situé Paris La Défense 1, 1-2 Place des Saisons - 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 344 366 315,

pour une durée de six (6) exercices à compter du 31 décembre 2022, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ; et

décident que la société **ERNST & YOUNG AUDIT**, aura en outre une mission d'audit contractuel des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Commissaire aux comptes a fait connaître à l'avance qu'il acceptait le mandat et la mission qui viendraient à lui être confiés et a déclaré n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

Cette décision est adoptée par les Associés.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

Les Associés,

décident de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Cette décision est adoptée par les Associés.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la collectivité des Associés et qui sera consigné dans le registre des délibérations d'Associés.

Signé électroniquement le 24 mai 2022 par l'intermédiaire du prestataire YouSign® conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

NAXICAP VALEUR

représentée par BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT
elle-même représentée par Monsieur Eric AVEILLAN

PICTURE PARTICIPATIONS IV

représentée par M4GE

elle-même représentée par Madame Anne-Elisabeth GENOT

STONECO HOLD A

représentée par STONECO INVEST

elle-même représentée par la société HWA

elle-même représentée par Monsieur William AYACHE